

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

## AVIS PUBLIC

**DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE  
D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2013  
Rôle triennal 2011-2012-2013  
3<sup>e</sup> année**

AVIS PUBLIC est donné que le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, pour les exercices financiers 2011-2012-2013, a été déposé à mon bureau par l'évaluateur municipal, le 13 septembre 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., chapitre F-2.1), avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

POUR ÊTRE RECEVABLE, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi ou au cours de l'exercice suivant;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Ville de Salaberry-de-Valleyfield  
Service de l'évaluation et de la facturation  
61, rue Sainte-Cécile  
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1L8

- être fait sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD, ce 13 septembre 2012.

Alain Gagnon, MAP, OMA  
Greffier